



U M I H 49

Dimanche 2 JUIN 2019

Dans le cadre de

« Tout Angers Bouge »



## Course des Serveuses et Des Garçons de Café

### Règlement de la Course

**Pour cette course, les coureurs (H/F) s'affrontent sur un parcours de 2000 mètres.** Chaque coureur devra effectuer ce parcours avec un plateau garni : 1 bouteille de jus d'orange décapsulée, un verre à jus de fruit (avec jus de fruit), une tasse à café (vide) et soucoupe et 1 verre à vin (avec du vin).

**Article 1 : Evènement GRATUIT :** Cette course est ouverte à toute personne physique exerçant le métier de serveuse ou de garçon de café **OU** travaillant au sein d'un établissement de café, d'hôtellerie ou de restauration, à la date d'inscription. Le candidat (H/F) doit être titulaire d'un contrat de travail avec l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants.

**Article 2 :** Les organisateurs seront intransigeants sur la bonne tenue et le comportement des engagés(es).  
Tenue femme conseillée : Jupe noire ou pantalon noir / chemisette blanche / chaussures de ville / tablier  
Tenue homme conseillée : Pantalon noir / chemise blanche / chaussures de ville / nœud papillon ou cravate / tablier  
Chaque concurrent(e) recevra un tablier et un dossard qui devront être portés durant toute la durée de l'épreuve.

**Article 3 : Départ et Arrivée au Théâtre du Quai. Voir le parcours sur le site de Tout Angers Bouge**  
Course qualificative pour les Championnats de France qui aura lieu le 28 Septembre 2019 à Limoges.

**Article 4 :** Avant le départ, tous les plateaux sont préparés et mis à disposition des concurrents(es). Les coureurs (H/F) doivent prendre soin de leur plateau et du contenu jusqu'à l'arrivée de la course pour une belle image de la Profession.

**Article 5 : Contrôle à l'arrivée avec un barème de pénalité cumulable.** Les modalités et conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course.

- Pénalité de 30 secondes à 2 minutes selon la quantité de vin restant dans le verre
- Pénalité de 1 minute si jus de fruit renversé
- Pénalité de 2 minutes / élément manquant ou cassé

**Pénalité de 5 minutes si absence de chaussures de ville.**

**L'organisateur est souverain dans son verdict :** aucune contestation ne sera retenue sur la désignation des gagnants et des gagnantes.

**Article 6 :** Dotations et récompenses : **Les 3 premières femmes et les 3 premiers hommes recevront une récompense.** Tous les concurrents(es) recevront un lot souvenir.

**Article 7 :** Responsabilité : les organisateurs, UMIH 49 et Angers Terre d'Athlétisme, déclinent toute responsabilité en cas d'accident.